



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



140^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, 25-29 juin 2007

RÉSOLUTION

CE140.R4

NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC

LA 140^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur l'introduction proposée des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) (document CE140/19),

DÉCIDE :

De recommander à la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine l'adoption de la résolution suivante :

LA 27^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné le rapport sur l'introduction des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) (document CSP27/17) proposée par la Directrice,

DÉCIDE :

1. D'approuver l'introduction d'IPSAS dans l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS).
2. De reconnaître que la mise en œuvre d'IPSAS contribuera à la transparence dans la gestion axée sur les résultats.
3. De noter que les normes comptables actuelles du système des Nations Unies (UNSAS) ont été amendées pour permettre l'introduction progressive de normes individuelles pour chaque agence, IPSAS devant être intégralement exécuté d'ici 2010.

4. De noter également que la Directrice soumettra à la considération des Organes directeurs lors de sessions futures, des propositions en vue de l'amendement du Règlement financier et des Règles de gestion financière découlant de l'adoption d'IPSAS.

5. De reconnaître que la mise en œuvre d'IPSAS nécessitera des ressources financières qui seront incluses dans les budgets programmes biennaux de l'OPS commençant avec le budget programme correspondant à la période biennale 2008-2009.

(Quatrième séance, le 26 juin 2007)